



## clause resolutoire de plein droit

Par **lilian 220**, le **28/01/2019** à **18:52**

bonjour voici mon soucis

j ai acheté en prêt vendeur un local commercial en 2012 je n avais pas de soucis de paiement jusqu' a ces deux dernières années.

j ai reçu un commandement de payer avec la clause résolutoire de plein droit bien notifié

cependant les sommes réclamées sont erronées de plus de 5 échéances avec relevés bancaire a l appui .

ma question est ce que je dois régler les sommes demandées afin de ne pas perdre mon local

ou

puis je en donnant une partie faire un référé afin d avoir appréciation des sommes réellement perçu

cdt lilian